

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL436

présenté par
Mme Youssouffa, rapporteure

ARTICLE 30

I. – À l’alinéa 108, substituer aux mots :

« chacun de ces conseils consultatifs »

les mots :

« ce conseil consultatif ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« leurs »

le mot :

« ses ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel